

TARIFS TRIMESTRIELS – ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Nous vous proposons un barème différencié, il vous appartient de définir lors de l'inscription annuelle le montant que vous êtes disposés à acquitter pour l'année scolaire à venir.

Externat		Demi-Pension			Internat	
		5 JOURS		4 JOURS	Caution de 100 € par chèque (1)	
Contribution familiale	Cocher la case *	Contribution familiale	Cocher la case *	Cocher la case *	Contribution familiale	Cocher la case *
Option 1	<input type="checkbox"/> 233,00	Option 1	<input type="checkbox"/> 233,00	<input type="checkbox"/> 233,00	Option 1	<input type="checkbox"/> 233,00
Option 2	<input type="checkbox"/> 263,00	Option 2	<input type="checkbox"/> 263,00	<input type="checkbox"/> 263,00	Option 2	<input type="checkbox"/> 263,00
Option 3	<input type="checkbox"/> 283,00	Option 3	<input type="checkbox"/> 283,00	<input type="checkbox"/> 283,00	Option 3	<input type="checkbox"/> 283,00
Fournitures scolaires	35,00	Fournitures scolaires	35,00	35,00	Fournitures scolaires	35,00
		Demi-pension	390,00	317,00	Internat	937,00
Total avec option 1	268,00 €	Total avec option 1	658,00 €	585,00 €	Total avec option 1	1 205,00 €
Assurance 1x / an	7,70	Assurance 1x / an	7,70	7,70	Assurance 1x / an	7,70
APEL Académique(1x / trimestre)	7,50	APEL Académique(1x / trimestre)	7,50	7,50	APEL Académique(1x / trimestre)	7,50

L'option 1 correspond au minimum obligatoire.

Les options 2 et 3 correspondent à une contribution de solidarité (facultative). En fin d'année scolaire, le collège délivrera un certificat de réduction fiscale à la demande des familles.

Une réduction de 10 % sur le montant de la contribution est effectuée pour le 2e enfant et de 20 % pour le 3e enfant d'une même famille.

Tout trimestre commencé est dû en entier. En cas de changement de régime, faire la demande par écrit.

(1) **INTERNAT** : une caution de 100 € est demandée en début de chaque année scolaire et rendue en fin d'année si aucune dégradation n'est constatée.

TICKET REPAS POUR LES ELEVES EXTERNES : 7,50 € (vendu par carnet de 10)

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Chaque trimestre fait l'objet d'une facturation (1er trim. – OCT. / 2e trim. – JANVIER / 3e trim. – AVRIL)

Vous avez différentes possibilités pour régler ces factures trimestrielles :

* **paiement de la totalité** de la facture dans le mois qui suit sa réception

* **paiement par virements** automatiques sur le compte bancaire du collège. Le collège n'est pas autorisé à prélever votre compte, c'est à vous de faire la démarche auprès de votre banque à l'aide du RIB et du montant que vous trouverez sur le site du collège dès la rentrée scolaire.

En 9 mensualités de septembre à mai + solde restant à payer au mois de juin.

Un document sera joint à la facture du 3e trimestre pour fixer le montant de la dernière mensualité.

ASSURANCE

Nous vous rendons attentifs au fait que l'Etablissement souscrit d'office une assurance scolaire pour votre enfant au prix de 7,70 € qui sera rajouté sur la facture du 1er trimestre.

Merci de motiver votre refus, le cas échéant, par écrit avant la rentrée scolaire et de nous adresser une attestation d'assurance confirmant les garanties acquises du premier au dernier jour de l'année scolaire.

La notice d'informations et l'ensemble des termes du contrat sont disponibles sur l'espace parents de la Mutuelle Saint-Christophe www.saint-christophe-assurances.fr